

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 février 2023
Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2023 (accusé de réception du 14/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Désignation d'un représentant à la commission mer et littoral instituée par Quimper
Cornouaille Développement dans le cadre de la nouvelle programmation DLAL
FEAMPA 2021-2027**

Il s'agit de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant à la commission « mer et littoral », instituée par Quimper Cornouaille développement (QCD), dans le cadre de la nouvelle programmation Développement Local portée par les Acteurs Locaux (DLAL) – Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) 2021-2027.

En avril 2022, Quimper Cornouaille Développement, mandatée par l'ensemble des EPCI de Cornouaille, a déposé un dossier de candidature au DLAL FEAMPA 2021-2027, visant à soutenir une économie bleue durable sur le territoire.

Cette candidature a été validée en session plénière de la Région Bretagne, le 1^{er} juillet 2022. Le Groupe d'Action Local Pêche Aquaculture (GALPA) Cornouaille est désormais doté d'une enveloppe FEAMPA d'un montant de 1 045 712 euros pour la période 2021-2027, à laquelle viendront s'ajouter d'autres financements publics.

Ce dispositif européen permettra ainsi d'accompagner des projets locaux, portés par des acteurs publics et/ou privés au travers d'une enveloppe financière du FEAMPA dédiée à la stratégie : « La Cornouaille, un territoire maritime résilient engagé dans les transitions ».

Dans le cadre de ce programme, une gouvernance dédiée à ce dispositif est constituée, intitulée « Commission mer & littoral » (CML). Composée de trois collègues (public ; privé ; consultatif), elle rassemble une majorité d'acteurs liés à l'économie bleue du territoire. Ses missions principales sont les suivantes : auditionner des projets, juger de leur intérêt, émettre un avis d'opportunité et garantir la stratégie élaborée localement. Au-delà de ces objectifs, la CML constitue un lieu de concertation et d'échanges autour des grandes stratégies maritimes de la Cornouaille.

Au sein de cette CML, chaque EPCI de Cornouaille dispose d'un représentant titulaire (et d'un suppléant) qui siège dans le collège public avec voix délibérative. Il revient donc à Quimper Bretagne Occidentale de désigner ses représentants au sein de la CML.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L5211-1), les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la présidente. Les personnes suivantes représenteront Quimper Bretagne Occidentale auprès de la commission mer et littoral mise en place dans le cadre du DLAL FEAMP :

Titulaire :	Suppléant(e) :
Marc ANDRO	Forough-Léa DADKHAH